

REGLEMENT

Promobad Carquefou 44

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés Ffbad. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD et du règlement encadrant les rencontres Promobad de 2019. Il est autorisé sous le n° (**numéro d'autorisation délivré sur Poona**).
2. Comme indiqué dans l'article 2.3 du règlement des rencontres Promobad, la présence d'un juge-arbitre supervisant la compétition n'est pas obligatoire pour une rencontre PromoBad.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2022-2023 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
4. Le tournoi est ouvert aux catégories **poussin et minime**.
5. Le tournoi est ouvert aux tableaux de **simples** et ils se joueront le samedi **10/12/2022**.
6. La date limite d'inscription est fixée au jeudi **08/12/2022 à 23h59**. Les droits d'engagements sont de 5 € pour un tableau. Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site Badnet.org.
7. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de façon à privilégier les poules de quatre. En fonction du nombre de joueurs inscrits, certains tableaux pourront présenter des poules de trois ou des poules uniques de cinq joueurs. Le premier et le dernier « TOP » pourront aller de 4 à 8 joueurs.
8. Une convocation sera adressée par mail à l'adresse indiquée sur la feuille d'inscription quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront se connecter sur le site badnet.org.
9. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
10. Les matches de poules et les phases éliminatoires seront en auto-arbitrage. Les finales seront en auto-arbitrage.
11. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait.
12. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
13. Le temps de préparation sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
14. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.
15. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les **PERFLY 960**.
16. Tout joueur participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : short ou jupe et tee-shirt. Les tenues des équipes des comités départementaux et des Ligues sont interdites.



17. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par équipe), les organisateurs et les officiels.
18. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (08/12/2022) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié au plus tard la veille du tournoi. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
19. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler à la table de marque avant son premier match.
20. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
21. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

